63% des Français redoutent de donner des informations personnelles sur Internet | Denis JACOPINI



Selon une enquête réalisée par Dashlane et Opinionway, en France, au Royaume-Uni et aux États-Unis, les internautes français sont ceux qui se méfient le plus. 14% ne communiquent jamais leurs données personnelles, contre 4 % des Britanniques et 5% des Américains.

En fonction de leur identité culturelle, les internautes n'abordent pas la saisie des données personnelles sur la toile de la même manière. Selon un sondage Opinionway, réalisé en octobre 2015, les Français se montrent bien plus frileux que leurs homologues anglo-saxons: 63% d'entre eux avouent leur méfiance quand il s'agit de donner des informations personnelles sur le web contre 35 et 34% chez les Britanniques et les Américains. 14% des Français refusent de communiquer leurs informations personnelles, un chiffre qui tombe à 4 et 5% en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Quel que soit le pays, la donnée la plus sensible est le numéro de carte bancaire. Là encore, ce sont les Français qui arrivent en tête. 72% d'entre eux avouent leur crainte quand il s'agit de stocker cette information sur un site, contre 48% des Anglais et 41% des Américains.

Les critères qui rassurent ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, selon l'enquête. Les Français se sentent en priorité protégés par le petit cadenas à côté de l'adresse qui indique une connexion sécurisée (68%), puis par l'assurance que les données ne seront pas transmises (36%). Les Britanniques et les Américains se fient, eux, à la marque ou au site Internet (53% et 47%).

En revanche, le mot de passe fait consensus. Il rime avec sécurité dans le cas de transactions pour 1/3 des Français, des Britanniques et des Américains.

Globalement, les internautes se posent beaucoup de questions quand il s'agit de payer en ligne. La vigilance reste de mise à l'égard de certains sites, de peur d'être piratés. 65% des Français évitent alors d'y utiliser leur carte. 66% des Britanniques et 70% des Américains s'abstiennent également.

Interrogés sur les systèmes sensés améliorer leur confiance, les participants se disent prêts à utiliser leur carte bancaire plus souvent, si l'utilisation une carte temporaire infalsifiable rend le piratage impossible. À cette condition, 70% des Français, 76% des Britanniques et 77% des Américains passeraient à l'acte. Autre critère jugé rassurant: une étape d'authentification supplémentaire (63% en France, 54% en Grande-Bretagne et 50% aux États-Unis).

Méthodologie : pour réaliser cette enquête, un échantillon représentatif a été constitué en fonction des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle en France, de catégorie sociale Esomar au Royaume-Uni et de revenus aux Etats-Unis. 1014 Français, 1004 Britanniques et 1009 Américains ont été soumis à un questionnaire en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web interview).

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ? Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source

http://www.boursorama.com/actualites/63-des-francais-redoutent -de-donner-des-informations-personnelles-surinternet-419faf4a01d101ef73283fcf315c7a50

Virus, piratages **Solutions** entreprises

Formation en cybercriminalité arnaques et informatiques, pour nos















Formation encybercriminalité
: Virus virus et arnaques et piratages informatiques, Solutions pour nos entreprises

Présentation

Le contexte de l'Internet et l'ampleur du phénomène de la cybercriminalité, nous poussent à modifier nos

comportements au quotidien.

Avons-nous raison d'avoir peur ? De quoi doit-on avoir peur ? Comment se protéger ?

Les réponses évidentes sont techniques, mais il n'en est pas moins vrai que des règles de bonnes pratiques et des

attitudes responsables seront les clés permettant d'enrayer le phénomène....

Objectif

Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

Durée

1 journée

ou conférence de 2 heures.

Public concerné

Chefs d'entreprise, présidents d'associations, élus, décideurs, employés, agents,

Moyens pédagogiques

Vidéo projecteur et sonorisation souhaitée selon la taille de la salle.

Animateur

Denis JACOPINI

Expert Judiciaire en Informatique diplômé en Cybercriminalité, Droit, Sécurité de l'information, informatique Légale et en Droit de l'Expertise Judiciaire. Spécialisé en Protection des données personnelles et certifié ISO 27005, il a été pendant une vingtaine d'année à la tête d'une société spécialisée en sécurité Informatique.

Son métier : Aider les professionnels à <u>se protéger des pirates informatiques</u>, et à <u>se mettre en conformité</u> avec la CNIL et le règlement Européen sur la <u>Protection des Données Personnelles</u>.

Il intervient dans la France entière et à l'étranger pour former ou sensibiliser les décideurs, informaticiens et utilisateurs sur les techniques utilisées par les Pirates informatiques pour piéger leurs victimes et sur les obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Différentes interventions pour :

- Le Conseil de l'Europe ;
- Un Centre d'Enseignement et de Recherche en Informatique ;
- Le Centre d'Etudes des Techniques Financières et d'Ingénierie d'Aix en Provence ;
- Des écoles d'avocats ;
- Des Compagnies d'Experts Judiciaires ;
- De nombreux clubs ou associations de chefs d'entreprises dans la France entière et à l'étranger ;
- Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour des élus, des S.G. et des agents publics.

(Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle — Numéro formateur : 93 84 03041 84)

Plus d'informations sur

: https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles [block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Se mettre en conformité avec la CNIL — Oui mais comment ? | Denis JACOPINI

Se mettre en conformité avec la CNIL — Oui mais comment ? Encore plus fort que la peur du gendarme, la peur d'avoir mauvaise réputation est la principale crainte des entreprises concernées par des actes illicites (C'est ce qui ressort d'une étude de PWC).

Des années pour la construire, une fraction de seconde pour la salir; Et si votre manque de respect des données personnelles de vos clients vous rattrapait..

Une entreprise peut-elle être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?















Une entreprise peut-elle etre condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici :

https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-ave c-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Une entreprise peut être condamnée pour défaut de sécurisation de l'accès à ses outils informatiques ?

Une entreprise peut être sanctionnée par la CNIL, par exemple, si l'organisme juge que les mots de passe sont peu sécurisants : les noms des employés, inchangés depuis quelques années. Avec les nouvelles réglementations européennes entrées en vigueur en 2018, les amendes peuvent s'élever à 20 millions d'euros voire 4% du chiffre d'affaires mondial…

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? — La Voix du Nord

Mise en conformité RGPD, les conseils de notre Expert





Depuis le 25 mai 2018, les établissements public ou privés, les associations, les entreprises etc. doivent se mettre en conformité avec un règlement Européen sur la Protection des Données dit RGPD. Face au flou présenté aux organismes, il nous paraissait important d'éclaircir la première étape d'une mise en conformité RGPD : l'Audit RGPD.

Art. 30 du RGPD

« Chaque responsable du traitement et, le cas échéant, le représentant du responsable du traitement tiennent un registre des activités de traitement effectuées sous leur responsabilité. »

Le Net Expert : Monsieur JACOPINI, quels conseils donnerez-vous à tous ceux qui souhaitent mettre en conformité leur établissement ? Denis JACOPINI :Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données. Sachez qu'<u>il n'est pas obligatoire de passer par un organisme</u> pour réaliser ces démarches de mise en conformité.

Mieux que ça, <u>une démarche de mise en conformité RGPD peut être aidée et même dans certains cas vous coûter 0€</u>.

En effet, à l'instar du document unique ou d'une démarche qualité, la réalisation de cette démarche par un professionnel n'est pas obligatoire. Comment faire pour profiter de cet avantage ?

En étant accompagné par un organisme de formation inscrit au datadock.

En effet, si vous disposez d'un budget formation, <u>la mise en conformité RGPD de votre organisme sera prise en charge</u>.

Vous ne vous sentez pas capable ?

Sachez que depuis 2011 j'accompagne des établissements à se mettre en conformité et qu'en seulement 2 entretiens, des personnes apprennent la méthodes et sont en mesure de l'appliquer.

• Lors du premier entretien, j'explique la démarche et l'essentiel des connaissances pour bien démarrer,

· Après quelques mises en pratique, je vous explique lors d'une second entretien les procédures en détail pour que vous atteignez l'autonomie. En fonction du temps à votre disposition, nous pouvons aussi bien vous apprendre à réaliser ces démarches en toute autonomie (nous sommes organisme de formation et inscrits au Datadock et pouvons vous apprendre à réaliser vous même ces démarches) ou bien les réaliser pour vous ou bien un mix des deux.

Pour en savoir plus sur les démarches RGPD que nous proposons, consultez le lien :

https://www.lenetexpert.fr/mise-en-conformite-rqpd-accompagnement-personnalise.

Si vous voulez en savoir plus sur le formateur, vous pouvez consulter cette page : En savoir plus sur Denis JACOPINI et son équipe).

Intéressé par une démarche de mise en conformité avec la CNIL ?

Contatez-nous

Denis JACOPINI

DPO n°15945

formateur n°93 84 03041 84

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Sources : Denis JACOPINI

Formation Data protection officer (DPO)



Le data protection officer sera obligatoire en France dans certaines entreprises le 25 mai 2018. Voici ce qu'il faut savoir sur son rôle.

D'ici le 25 mai 2018, les entreprises et les administrations qui utilisent des données à caractère personnel devront recourir aux services d'un data protection officer (DPO).

Quel est son rôle et ses obligations ?

Data protection officer : définition

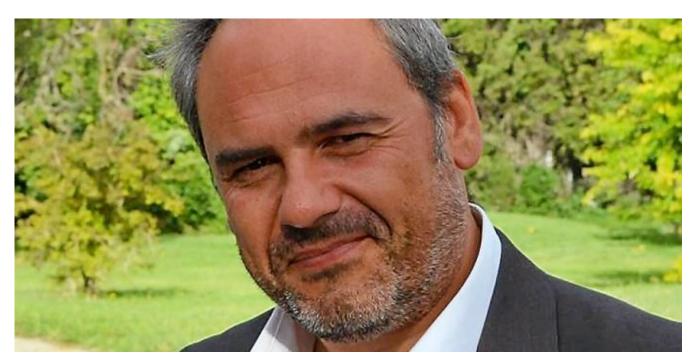
Les données sont présentes en masse dans les entreprises. Ce qui peut poser des risques en matière de sécurité mais aussi de légalité. Pour aider les entreprises, un nouveau métier a le vent en poupe dans le secteur du numérique : le data protection officer (DPO).

Sa mission est la suivante : s'assurer que son employeur ou son client respecte la législation lorsqu'il utilise les données à des fins commerciales (mailing par exemple) mais aussi à des fins internes (logiciels RH). Son rôle est donc transversal, ce qui l'amène à travailler avec de nombreux départements : direction générale, marketing, développement ou encore RH. En cas de manquement à la loi, il est tenu d'alerter sa direction dans les plus brefs délais.

Son rôle est très polyvalent. En plus de connaissances en informatique et en cybersécurité, le data protection officer est tenu de posséder une grosse culture juridique, notamment en droit des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Aujourd'hui, des juristes spécialistes des NTIC, des informaticiens, des ingénieurs en cybersécurité peuvent exercer des fonctions de data protection officer au sein d'entreprises ou de cabinets de conseil.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information

(ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

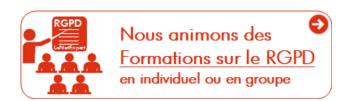
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique

et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Data protection officer (DPO) : définition, formation et salaire

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement



Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.



Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

```
Depuis le 25 mai 2018, le RGPO (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CMIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.
                                                                                                                                                                                                                                                          2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD
                                                                                                                                                1.
Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement (ci-dessous).
   Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (Consultez notre page « Initiation au RGPD, Formation RGPD pour DPD / Délégué à la Protection des Domnées et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats et Experts comptables »).
 Je me présente : Demis JACOPINI. Je suis Expert de jurtice en informatique <u>spécialité en coherciminalité en BORN (protection des hommées à Caractère Personnel).</u> Consultant depuis 1996 et formature depuis 1998. J'ai bientêt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des bonnées à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CIII. (CII: Circrespondant Liferatique et Libertés) puis récemment Déléqué à la Protection des Données, en tent que praticien de la mise en conformité et en conformité votre établissement avec le RGPD. « Mon objectif est de mettre à disposition toute mon expérience pour mettre en conformité votre établissement avec le RGPD.»
Now southaiter vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/079 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous mettre en conformité avec le Règlement (UE) 2016/079 du parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ett E000) et vous southaiter vous nettre conformité avec le Règlement (UE) 2016/079 du parlement européen et du Conseil en seulement en seulement en conformité devaient se dérouler (et encore à ce jour avec le RÉGD) selon 3 phases principales :

1. « Analyse de risque ;

2. « Nise en place de la conformité RÖD » avec amélioration des traitements et en ce les rendres acceptables ou conformes. (etc.i inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;

3. « Suivi de l'évolution des traitements en ve de les rendres acceptables ou conformes. (etc.i inclue dans bien des cas l'analyse de risque ;

4. « Nise en place de la conformité RÖD » avec amélioration des traitements en ve de les rendres acceptables ou conformes. (etc.i inclue dans bien des cas l'analyse de risque ; etc.) et suiva pour principal, interêté de maintenir votre conformité ADD » dans le temps.
                                                                                 Pour chacune des phases, nous vous laissons une totale liberté et vous choisissez si vous souhaitez :

- * Aprendre à fair = (nous vous apprenons pour une totale autonomie) ;

- * Faire = (nous vous apprenons et vous poursuivez le maintime del maisse en conformité tout en apart écurité de nous avoir à vos cotés si vous en exprisez le besoin) ;

- ou « Nous laisser faire » (nous réalisons les déserches de mise en conformité de votre établissement en totale autonucie et vous établissons régulairement un rapport des actions réalisées opposable à un contrôle de la OIIL).

- CONTACTEZ-NOUS avez CLE formulaire ci-dessous
                                                                                                                                      Description of the property of
                                                                                                      Afin de vous communiquer une indication du coût d'un tel accompagnement, nous aurons besoin d'éléments sur votre structure : Durée dépendant de la taille, de l'activité et des ressources de votre établissement.
                                    Nous vous garantissons une confidentialité extrême sur les informations communiquées. Les personnes habilitées à consulter ces informations sont soumises au secret professionnel.
                                                                                                                                                                                                                  N'hésitez pas à nous communiquer le plus de détails possibles, ceci nous permettra de mieux connaître vos attentes
                                                                                                                                                                                                                                                                                                       Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre Organisme / Société (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                                                   Votre adresse de messagerie (obligatoire)
                                                                                                                                                                                                                                                                           Un numéro de téléphone (ne sera pas utilisé pour le démarchage)
                                                                                                                Vous pouvez nous écrire directement un message dans la zone de texte libre. Méanmoins, si vous souhaitez que nous vous établissions un chiffrage précis, nous aurons besoin des informations ci-dessous.
                         Afin de mieux comprendre votre demande et vous établir un devis, merci de nous communiquer les informations demandées ci-dessous et cliquez sur le bouton "Envoyer les informations saisies" en bas de cette page pour que nous les recevions. Une réponse vous parviendre rapide
                                                                                                                                                                                                                                                                                             MERCI DE DÉTAILLER VOTRE DEMANDE, VOS ATTENTES..
                                                                                                                                                                                                                Votre demande, vos attentes...:
                                                                                                                                                                                            Détails sur votre activité :

Êtes-vous soumis au secret professionnel ?

Votre activité dépend-elle d'une réglementation ?

Si "Oui", laquelle ou lesquelles ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          OBui⊕NonOJe ne sais pas
⊙Bui⊕NonOJe ne sais pas
                                        WOTHE SYSTIME INFORMATIQUE

Is décrire la composition de votre système informatique. Nous souhaiterions, sous forme d'énumération, connaître les équipments qui ont un qualconque accès à des données à caractère personnel avec pour chacun des appareils TOUS le(s) logiciel(s) utilisé(s) et leur(s) fonction(s)

Exemple:

- 1 avereur Will avec site Internet pour faire connaître euns activité;

- 1 orienteur pris avec opiciel de les vavec opiciels de leur en section peur faire connaître res scilents;

- 2 avec logiciel de messagarie électronique pour correspondre vave des clients et des prospects e logiciels de messagarie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects et logiciels de messagarie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects et logiciels de computabilité de la structure;

- 1 avec logiciel de messagarie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects et logiciel de computabilité de la structure;

- 1 averplane avec logiciel de messagarie électronique pour correspondre avec des clients et des prospects et des prospects logiciels de computabilité de la structure;
                                                                                                                                                                                             Avez-vous un ou plusieurs sites Internet ?
Quel(s) est(sont) ce(s) site(s) Internet ?
Avez-vous des données dans le Cloud ?
Quel(s) fournisseur(s) de Cloud(s) utilisez-vous ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                            VOS TRAITEMENTS DE DOINÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Si vous avez déjà établi la liste des traitements de données à caractères personnels, pourriez-vous nous en communiquer la liste (même incomplète) ?
                                                                                                                                     DPERSIONNEMENT DE VOTRE STRUCTURE

Rombre de salariés de votre structure :

Parmi ces salariés, combien utilisent un équipment informatique ?

Nombre de services** dans votre structure (exemple : Service commercial, service technique...) :

Merci d'énumérer les services** de votre structure :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 PRESTATAINES 6 5005-TRAITANTS

Travailler-vous avec des sous-traitants ?

Merci d'énumérer ces sous-traitants ;

Travailler-vous avec des prestataires qui intervienment dans vos locaux ou dans vos agences ?

Merci d'énumérer ces prestataires ;

Avec combien de sociétés d'informatique retravailler-vous ?

Merci d'énumérer ces sociétés d'informatique en indiquant les produits ou services pour lesquels elles intervienment et eventuellement leur pays :
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         O0ui⊕NonOJe ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                0 🔻
                                                                                                                                                                                                                                                                                                               VOTRE SITUATION VIS-À-VIS DU RGPD
                                                                                                                               Worte établissement échange t-il des données avec l'étranger ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Si oui, avec quel(s) pays ?

Les personnes utilisant unéquipement informatique ont-elles déjà été sensibilisées au RGPO ?

Si vous ou vos collaborateurs n'ent pas été ensaibilisées au RGPO obstanteur outs suivre une formation ?
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         OOui⊕Non⊙Je ne sais pas
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
OOui@NonOJe ne sais pas
                                                        UNIS LOCION

L'analyse des conditions de traitements de données dans votre local professionnel ou vos locaux professionnels fait partie de la démarche de mise en conformité.

Disposez-vous de plusieurs bureaux, agences etc. dépendant juridiquement de votre établissement ?

Si 'Oui', combien ?

Merci de nous indiquer l'adresse ou les adresses de vos agences (set pays ignes de France) du ou des Lieux dans lesquels vous et vos éventuels collaborateurs exercez
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             O0ui⊕No
                                                                                                                                                                                                         Nots powers vois accompagner de différentes manières.

A) Nous powers vois accompagner de différentes manières.

A) Nous powers vois accompagner au début puis vois aider à devenir autonome ensuite (accompagnement, audit + forma () Vous power chaisir de mous confair la totalité de la démarchée de mise en conformité (accompagnement);

D) Nous powers vois accompagner de manière personnalisée (merci de nous détailler vos attentes).

Quel type d'accompagnement souintier-vois de notre par (A/B/C/D + détails) ?
                                                                                                                                                                                                                      Si vous le souhaiter, vous pouvez nous communiquer des informations complémentaire telles que :
Nombre d'agences au total (qui dépendent de l'établissement principal « qui n'ont pas leur propre numéro SIRET);
Nombre d'agences au total qui ont pas leur propre numéro SIRET ;
Nombre d'agences que votre structure a en France;
                                                                                                                                                                                                                             - Urgence de votre projet ;

Toute information complémentaire que vous jugerez utile pour nous permettre de mieux connaître votre projet.
                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         Envoyer les informations saisles
```

[block id="24086" title="Mentions légales formulaires"]

* = Données à Caractère Personnel

** = Exemple de services : Service commercial, Service technique, Service phésipogique, Service administratif et financier...

ou bien, envoyez un e-mail à rgpd[a-ro-ba-se]lenetexpert

Source : Denis JACOPINI

Le dirigeant est responsable de ses déclarations à la CNIL | Denis JACOPINI



Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici :

https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-ave c-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette information est modifiée par la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des données). Plus d'informations ici : https://www.lenetexpert.fr/comment-se-mettre-en-conformite-avec-le-rgpd Nous l'avons toutefois laissée accessible non pas par nostalgie mais à titre d'information.

Quelles mesures les entreprises doivent-elles prendre pour être en règle avec la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés), notamment pour le respect des données privées ?

Les entreprises doivent protéger les données personnelles, selon la loi Informatique et libertés ?

C'est une obligation légale des entreprises : elles doivent protéger les données personnelles de leurs salariés comme de leurs clients. Une donnée personnelle est toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement .

Certaines données peuvent sembler évidentes : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, empreinte digitale. D'autres viennent moins spontanément à l'esprit : adresse IP. habitudes de consommation. entourage familial, plague d'immatriculation.

L'entreprise se doit donc de sécuriser les informations personnelles qui transitent par son site Internet (ne serait-ce qu'à travers un formulaire de contact), par l'enregistrement des appels, la vidéosurveillance, l'annuaire interne, les contrôles d'accès aux locaux, etc.

Que doit faire l'entreprise pour être en conformité avec la loi ?

Informer les instances représentatives et mettre en œuvre une charte informatique ne suffit pas. Le site Internet de l'entreprise doit comporter des mentions légales, elle doit assurer la confidentialité des données, définir une durée de conservation des données, effectuer les déclarations préalables à la mise en place d'un dispositif de collecte auprès de la CNIL, respecter l'objectif de la collecte annoncé, etc.

Le dirigeant de l'entreprise est responsable et doit prendre les mesures nécessaires au traitement des données personnelles. Il est aussi fortement conseillé, dans les entreprises de taille importante, de mettre en place un CIL, un correspondant informatique et libertés, et de sensibiliser les utilisateurs et les salariés aux risques informatiques et à la loi informatique et libertés. Il peut aussi être utile de faire un inventaire des traitements des données à caractère personnel (site Internet, fichiers clients, prospects, fournisseurs, téléphonie, vidéo-surveillance, gestion de la paie. fichiers métiers).

Le coût de la mise en place de ces mesures varie en fonction de la taille de l'entreprise, donc du temps nécessaire à l'analyse des risques.

Quelles sanctions l'entreprise et son dirigeant risquent-ils ?

Au-delà des sanctions légales, c'est la réputation et la crédibilité de l'entreprise qui sont en jeu : son image et son patrimoine sont exposés.

Néanmoins, l'absence de mentions légales peut déboucher sur une amende de 6000 €, la surveillance permanente des zones réservées dans une entreprise ou la collecte de données sur la vitesse d'un véhicule, 5000 € ; le non respect des obligations de sécurisation des données personnelles peut aller jusqu'à 300 000 € d'amendes. ☐ Toutefois, la CNIL joue pour l'instant avant tout un rôle de prévention plus que de sanction.

Quid de la loi sur le renseignement qui oblige les opérateurs à mettre en place des dispositifs automatiques de collecte des données ?

Ce type de loi ne pose pas de problème dans une démocratie et remplit ses objectifs de sécurité. En revanche, la question se poserait de façon plus grave sous un autre régime.

ATTENTION !

Nous attirons votre attention particulièrement sur le fait que certains professionnels du monde informatique, de l'internet ou de la communication, concernés par un devoir d'information auprès de leurs clients, remplissent les déclarations à la CNIL de leurs clients pour leur simplifier les démarches.

Il faut savoir que la déclaration à la CNIL d'un système de traitement se compose d'abord d'un audit technique et logique de l'existant, tant au niveau organisationnel qu'au niveau technique jusqu'à la sécurité informatique mise en place.

Une déclaration incomplète ou ne correspondant pas à la réalité peut vite se transformer en FAUSSE DECLARATION.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine

de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

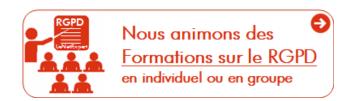
Contactez-nous

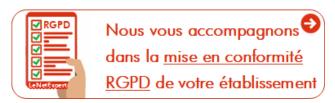
Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données,

en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source

http://www.tracesecritesnews.fr/actualite/le-dirigeant-est-responsable-de-la-securite-informatique-de-l-entreprise-et-des-donnees-personnelles-56747 par Pierre-Yves Ratti

Prospection par messagerie électronique : que risque une société qui ne respecte pas la loi ? | Denis JACOPINI



Une société commerciale ne peut envoyer de mails publicitaires sans l'accord préalable de la personne sollicitée.

Une société qui ne respecte pas cette règle risque des sanctions pénales et des amendes de 750 euros par message expédié.

De son côté, la CNIL peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à 300.000 Euros d'amende lorsque des messages sont adressés à des personnes physiques sans leur consentement.

```
[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]
[block id="24881" title="Pied de page Contenu Cyber"]
[block id="24760" title="Pied de page BAS"]
```

Source : https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/372

Formation RGPD pour TPE / PME / DPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSII, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants





Formation RGPD pour TPE / PME / PPO / Délégué à la Protection des Données et formation RGPD pour SSIL, ESN, Avocats, Experts comptables et consultants

uis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CMIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en de démontrer en documentant leur confornité.

2 SOLUTIONS POUR SE METTRE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Vous apprenez à vous mettre en conformité avec le RGPD en suivant une formation (ci-dessous) ;

Vous faîtes appel à un expert / formateur qui vous accompagne dans votre mise en conformité avec le RGPD de conformité avec le RGPD »).







Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique <u>spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protec</u> relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Cor « Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniquem la dévoite mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Pair cela. 1'si créd 1 ilvenue de fornation d'une journée pour les indépendants, IPE et les PRE « Comprendre le REFO et ce qu'il fast savoir pour bies décarrer ». Cette fornation a pour objectif de vous faire découvrir l'essentiel de ce règlement Européen, de vous apprendre les principes du REFO permettant à la fois de comprendre l'inférêt la décarrée de mise réglier les prendres sections;

2. Une fornation de deux jours pour les DRO » 2e veux devenir la Bilégéé à la Protection des Dannées de son établissement ». Que vous soyer bienét ou soyer déjà désigné » Délégéé à la Protection des Dannées » ou « DRO », nous vous conscillors cette fornation. Cette fornation vous permettra de rentrer en profrodes des les legiquent Européen et vous présentents es élements conscioné avoir devallement en use le REFO au les réglements (» Le REFO ». Vous étres une société d'infornation, un calimet d'avect, un ca

1. Vous souhaitet tout faire -> Nous vous apprendroms à mettre votre établissement en conformativé. La plugart du temps, le contenu de ces formations est personnalisé et adapté à vos beasins spécifiques ;
2. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
3. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros l'état des lieux, mettrons en place le registre puis nous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros vous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros vous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros vous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros vous vous apprendroms à maintenir la conformité des traitements ;
9. Vous ne savez pas par où commencer -> Nous ferros vous vous par la commence de l'experiment de la commence de l'experiment de l'experiment

Formation pour TPE/PME « <u>Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer</u> » : 1 jour (Découvrez et comprenez la démarche de mise en conformité)

Découvrez l'essentiel du RGPD, apprenez les principes du RGPD permettant à la fis de comprendre l'utherté du la déarrale de mise en conformité RGPD et de réaliser les Consulter les dates de nos prochaines fornations

— Comprendre le MEPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Formation pour DPO « <u>Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement</u> » : 2 jours (Mettez en place une démarche de mise en conformité RGPD)

Données » qu « PPO », nous vous conscillons cette formation, cette formation vous sementrs de rentere en ordinaire dans le Réplament Européen et vous présenters des

Formation pour consultants « <u>l'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD</u> » : 3 jours + 1 jour dans votre établissement (<u>C'est le moment ou jamais de vendre des services autour du RGPD</u>)

per l'activité de sise en conformité avec le RGPD ain de verdre cette prestain auprès de vos clients, cette formation est faits sur repor vous en vou apportant l'ensemble des nesures et des cas qu'il est nécessaire de maltriser pour que detes une société d'informatique, un cabinet d'avocat, un cabin Formation pour Consultants (Clest to moment ou james de venue vers instituté de saise en confranté over le REFD ain de ventre entre protesses apprès de sex clients, cette formation ent faits our-mesure pour nis sur le chemin de la sise en confraité. Vous étes une occidé d'information, un cabiter d'averait, un cabiter d'averaite encepaire voi conscité et d'information, un cabiter d'averaite encepaire voi conscité et d'information, un cabiter d'averaite encepaire sou coultent et soudistez accempager vos Clients dans leur individuel pour superviser la mise en place du REFD dans votre établissement ou chez un de ves clients (frait lies au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA format Consulter et soulte es dates de nos prochaines formation « J'accompagne ses clients dans leur mise en conformité avec le REFD »

Formation EGFD 4 tise en conformité REDD sur mesure » (pour TRE/PME)

(Pour ceux qui souhaitent une formation ou un accompagnement personnalisé dans la mise en conformité REPD)

Oue ayez bientét ou déjà désigné » Délégué à la Protection des Données » ou « DPD » dans votre établissement, si vous souhaitez que nous établissions un programme de formation personnalisé dans son contenu ou dans son arganisation, nous nous ferons un plais adaptée à vous bescales.

Accompaneent à la sisse en conformité avec le Réglement (UE) 2816/579 du parlement européen et du Consoil du 27 auts 12 auts 18 point ARO) et une consoiler ou conformité avec le Réglement (UE) 2816/579 du parlement européen et du Consoil du 27 auts 12 auts 18 point ARO) et une consoiler ou consoiler de consoiler en conformité device nous les mois les sines en conformité avec la latin "78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'influer du 18 point ARO) et une consoiler devicer se de jour avec le REPD salon à phases principales :

2. « Nise en place de la conformité REPD » avec assiliantation des traitements en une de l'estification des conformité des soiler des conformité device nous de la rendre acceptables ou conformes. Ceci include dess bien des cas l'analyse de risque ;

3. « Suivi de l'évolution des traitements « en fonction de l'évolution di consoiler jurisque relatif à la protection des bonnées à Caractère Personnel et des risques pour principal interés de maintenir votre conformité avec le REPD dans le te

accume des phases, nous vous laissons ume totale liberté et vous chaisser si vous souhaitez :

* Apprendre à faire * (nous vous apprenons pour une totale autonosie) ;

* Ou « Nous laisser faire ».

Intéressé pour assister à une de nos sessions de formation en France, choisissez la ville qui vous intéresse. <u>Yous souhaitiez que nous nous déplacions au sein de votre établissement</u> pour une formation ou pour un accompagnement individuel, <u>indiquez-le dans les commentaires</u>.

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Voss sombaltez apoli des informations sur .

1 la formation « Comprendre la Réfor» : 1 jour

1 la formation « 1 e veux devenir Delégué à la Protection des Données » 2 jours

1 la formation « Je meter conformaté non desablissement » 3 mi jours

1 la formation « Miste en conformaté non Revisure »

1 la formation « Miste en conformaté ROPS sur essure »

1 un accompagnement personalisté au MRPP

Formation pour TPE/PME : « Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »

Par de data de privas pour l'interes.

Re factor de privas pour l'interes.

Re factor de privas pour l'interes.

Rous somme néamentes à verte entière disposition si une somme nementandent interrespu l'organization de formations de groupe

Nous somme néamentes à verte entière disposition si une sombatte organizer une formation dans ves locame.

N'Héletic par à nous faire part de son Sessions et voyone ensemble si non poucous vous trouver une solution.

Pas de date de prévue pour l'instant.

en formations et en accompagnements personalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe
Nous sommes némencins à votre entités disposition si vous soubulatez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et veyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Par de date de prévie pour l'interes.

Re faction et en accompagnement par pour l'interes.

Rous somme néammeins à vertre entière disposition si vous sommetandement interrospu l'organization de formations de groupe

Nous somme néammeins à vertre entière disposition si vous sommetaire organizer une formation dans von locaux.

**Phéticier par à nous faire part de vos bessins et voyance ensemble si nous poucous vous trouver une solution.



Nos fornations s'organisent en groupe. Le lieu de la fornation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en transmay à lyon et à proximité d'une gare TDV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la fornation était annulée (nombre, de participants insuffisants ou en cas de force majoure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la fornation). En cas d'amoultation de votre part mains de 48 heures avant la fornation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les fraiss de résembles en remboursables.

Les fraiss de résembles en remboursables.

Les frais de résembles en remboursables.

Les frais de résembles en remboursables.

LE FORMATEUR : Denis JACOPINI



ciaire et est Certifié en Gestion des Risques des Systèmes d' Information. IL est formateur depuis 1998 et ns la sécurité informatique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemme

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.









Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :





Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et Règlement européen : se préparer en 6 étapes